

Agence mondiale antidopage. Présentation en chiffres

Organe parfois contesté car intimement liée au Comité international olympique (CIO), l'Agence mondiale antidopage (AMA), qui compte un nombre égal de représentants du mouvement olympique et des pouvoirs publics, n'en reste pas moins la principale institution à lutter contre le dopage à l'échelle internationale. Tour d'horizon en chiffres.

1999. C'est l'année de naissance de l'AMA, au lendemain de l'affaire Festina. Le Canadien Dick Pound en est le président depuis sa création. Elu vice-président le 20 novembre à Montréal, Jean-François Lamour devrait lui succéder dans un an.

2.1.1. Derrière ces trois chiffres se cache l'un des articles fondateurs du Code mondial antidopage : « Il incombe à chaque sportif de s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme (...) Il n'est pas nécessaire de faire la preuve de l'intention, de la faute, de la négligence ou de l'usage conscient de la part du sportif pour établir une violation des règles antidopage ». **18.** En mois, c'est le délai que les dirigeants de l'AMA se sont accordés pour revoir leur code mondial antidopage entré en vigueur en janvier 2004 avant les Jeux d'Athènes. L'AMA a lancé un vas-

te processus de consultation afin de renforcer l'efficacité de son programme. Nouveau code prévu en novembre 2007. Objectif : faire que tous les sportifs et leur entourage soient traités selon les mêmes procédures, quels que soient leur sport, leur nationalité et le pays où ils sont contrôlés. **570.** Comme le nombre d'organisations qui ont adopté le code. Parmi elles, le CIO, le Comité international paralympique, les fédérations internationales de sports olympiques, des organisateurs de grandes manifestations...

23. En millions de dollars, tel est le budget de l'AMA pour 2007, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente. **3.000.** Comme le nombre de contrôles inopinés réalisés au cours de l'année 2006. L'objectif officiel annoncé en début d'année est ainsi atteint.

34. C'est le nombre de laboratoires accrédités par l'AMA. Dernier à rejoindre le contingent de la lutte antidopage, celui de Salt Lake City aux États-Unis.

L. R.

Site internet : www.wada-ama.org/fr

Antennes régionales. Grandes ambitions, petits moyens



Des « Antennes médicales de lutte contre le dopage » ont été créées il y a cinq ans pour développer entre autres la prévention. (Photo B. S.)

« Antennes médicales de lutte contre le dopage ». Il y a cinq ans, la loi Buffet en a créée une dans chaque région. L'objectif : développer la prévention et l'accompagnement médical au même titre que la répression. Faute de moyens spécifiques, leur action et leur bilan restent bien modestes.

Quand toutes les régions de France ont été dotées en février 2002 d'une antenne médicale de lutte contre le dopage, c'est l'unité de biologie et de médecine du sport du CHU de Rennes qui en a hérité pour la Bretagne. Dans les faits, c'est le docteur Alain Baert qui, depuis l'origine, assume avec les moyens du bord - « des moyens non pérennes et à temps très partiels » - les principales missions qui lui sont assignées : l'accompagnement médical des sportifs positifs, l'accueil, à travers des consultations anonymes et gratuites de tous ceux qui estimeraient avoir un problème avec le dopage et la détection des troubles non connus des pratiques dopantes.

Niveaulement par le bas

« C'était pavé de bonnes intentions », soupire Alain Baert. Mais

outre le manque de moyens, l'absence de réelle obligation pour les « pris par la patrouille », ainsi qu'il les appelle, de se soumettre à un réel suivi médical, a plombé le bilan des antennes. « Les toxicomanes échappaient au système et on ne voyait pratiquement que des fumeurs de cannabis, à raison d'une vingtaine par an. Quant aux personnes venues spontanément, je crois qu'on en a vues deux en cinq ans ».

Ce constat étant général, le législateur, en avril 2006 -loi Lamour- a révisé à la baisse les missions de ses antennes, les adaptant ainsi aux (faibles) moyens alloués. Une sorte de pragmatisme nivellement par le bas.

« On parle dorénavant d'antennes de prévention. On ne lutte plus contre le dopage, on prévient. Au lieu d'un suivi théoriquement obligatoire mais qui ne l'était pas dans les faits parce que les fédérations ne l'imposaient pas, les "pris par la patrouille" doivent désormais passer par au moins un entretien dans l'une des antennes régionales. Ce qui permet par exemple à un sportif breton bien connu d'aller consulter en Normandie. Disons que désormais l'objectif est suffisamment peu ambitieux pour ne pas être trop déçu ».

B. S.

Bruno Roussel.

« On a assaini par en bas »

« J'ai cru à un moment donné que c'était la moins mauvaise solution et j'ai donné le feu vert. J'en suis revenu ». Responsable et donc coupable du dopage organisé au sein de l'équipe Festina à la fin des années 90 pour tenter de contrôler un dopage « sauvage » à l'EPO qui avait fait des morts, le Breton Bruno Roussel est passé par la case prison. Aujourd'hui reconstruit et serein par rapport à un passé qu'il assume au contraire de beaucoup d'autres, il dit... son optimisme, persuadé que la prise de conscience a enfin eu lieu.

- Quel regard porte le milieu cycliste sur quelqu'un qui a parlé ?

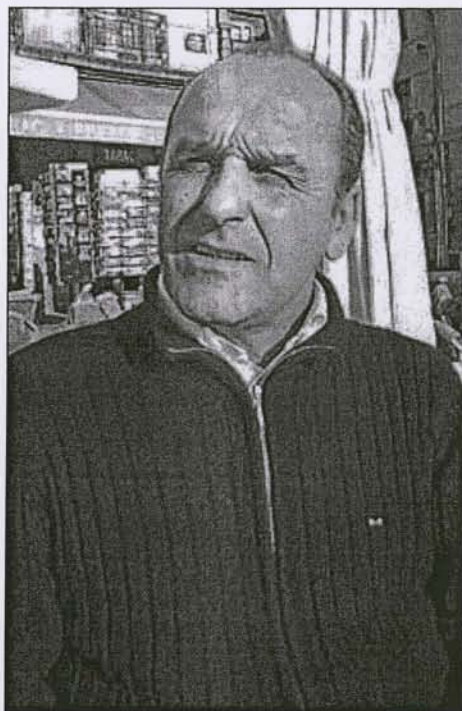
« Le milieu pro a transformé les repentis en bannis. Il n'utilise absolument pas leur parole ni leur capacité à faire quelque chose. La priorité a été d'écartier. A ce moment-là, la volonté était plus de se protéger et de sauver le système plutôt que de résoudre le problème ».

- Dans quel état d'esprit êtes-vous sorti du procès Festina en 2000 ?

« Tout avait été dit et surtout expliqué au cours du procès. Je pensais donc que l'information allait être payante en matière de prévention. J'y ai franchement cru. J'admettais de payer ma faute. J'admettais beaucoup moins que la loi française considère les utilisateurs comme des victimes irresponsables. Je regrettais aussi que tout soit focalisé sur Festina et un peu sur TVM, alors que je savais que c'était généralisé ».

- Avez-vous un temps cru à un renouveau ? Quand avez-vous déchanté ?

« Je n'ai déchanté qu'à moitié. Je ne fais pas l'amalgame entre quelques affaires très médiatisées telles Armstrong ou Landis et le travail de fond qui avance petit à petit. C'est ma conviction. 1998 a servi à assainir par en bas. Il y a eu de l'information et de la prise de conscience. Après, il reste un pourcentage de fêlés, ceux qui rouleront toujours à 200 au lieu de 130. Mais



Bruno Roussel : « Je reste optimiste parce que j'ai l'impression que la lutte est plus efficace qu'il y a sept ou huit ans ». (Photo B. S.)

98 a servi. La preuve, c'est que le cyclisme français aujourd'hui est globalement propre ».

- Y a-t-il aujourd'hui au plus haut niveau une vraie volonté de lutter contre le dopage ?

« Globalement oui au niveau des politiques, que ce soit en France mais aussi désormais en Italie et

en Espagne. Pour moi le problème, le mauvais élève, c'est l'UCI qui semble considérer que moins on parle de dopage mieux c'est. Et si on n'en parle pas, c'est qu'il n'y en a pas. C'est aussi le choix qu'ont fait le tennis ou le football par exemple ».

- N'est-il pas temps que les

« 99 % du sport est formidable »

« Tous les sports de masse, les sports entre copains sont formidables pour leur apport social ou en terme de santé. Ça représente 99 % du sport, plein de valeurs, de gens dévoués, de dirigeants qu'il faut féliciter. Le sport spectacle, lui, amènera toujours son lot de faits divers, la corruption, le dopage, les faux passeports... »

Recueilli par
Benoit Siohan

(*) Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.

L'avocat Thibault de Montbrial. « Dénoncer l'hypocrisie et la pratique généralisée »

Il fut l'avocat de Bruno Roussel en 1998 lorsqu'éclata l'affaire Festina. De fil en aiguille, Thibault de Montbrial est devenu un spécialiste des affaires de dopage dans le sport. Celui vers qui se tourment fréquemment ceux qui osent s'attaquer à la loi du silence.

- Quel a été votre premier contact avec le dopage dans le sport ?

« L'affaire Festina en juillet 1998, où j'avais défendu Bruno Roussel. Nous avions fondé notre stratégie sur la dénonciation de l'hypocrisie et la mise en lumière du fait que le dopage était une pratique généralisée ».

- Le coupable c'est le système, pas l'individu ?

« Oui. Le monde du sport est constitué de strates successives sportif-entraîneur-dirigeant qui constitue une véritable contre-culture, un milieu fermé pour l'extérieur, avec la complicité de médias complaisants. Le sportif qui gagne, il a l'argent, la gloire et toutes les femmes qu'il veut. La tentation est d'autant plus grande que généralement les sportifs viennent de milieux modestes et ont arrêté les études très jeunes. Quelqu'un qui a bac + 4 a les moyens de com-



Thibault de Montbrial est devenu un spécialiste des affaires de dopage dans le sport. (Photo AFP)

prendre qu'il peut arrêter le sport et réussir sa vie autrement. Mais pour celui qui a arrêté l'école à 14 ans pour tout miser là-dessus, c'est beaucoup plus dur... »

- Regrettez-vous l'enterrement de certaines affaires pour des questions de forme ?

« Non, car les procédures sont là

pour garantir la liberté. Si on considère que la lutte contre le dopage est une bonne chose, ceux qui s'en prévalent doivent faire les choses dans les règles ».

- La lutte contre le dopage passe-t-elle nécessairement par la justice pénale ?

« Le problème, c'est la collusion entre les sportifs et les instances disciplinaires. L'affaire Festina a été un tournant, parce que la sphère étatique est venue casser la contre-culture sportive. L'état a été obligé de venir parce que les fédérations n'étaient pas assez sévères ».

- Le recours à la justice ordinaire pose tout de même le problème de la rapidité...

« C'est vrai, car le temps d'enquête n'est pas toujours compatible avec les calendriers sportifs. Mais l'intérêt général veut que ça se fasse en respectant toutes les garanties scientifiques et de procédure ».

- La multiplication des recours, qui modifient parfois considérablement les décisions initiales, ne favorise pas non plus la lisibilité...

« Vous ne me ferez pas dire qu'il faut supprimer l'appel. Les règles de procédure doivent comprendre

anciens champions, directeurs sportifs, médecins, organisateurs etc., qui tous ont fait ou laissé faire, parlent enfin ?

« C'est le problème du cyclisme. C'est difficile, alors qu'on est bardé de titres, de venir autour d'une table et de parler. Surtout que rien ne les y oblige, à part la morale. Mais c'est vrai que quand je vois des anciens coureurs devenus journalistes puis organisateurs nous donner des leçons de morale, c'est un peu dur à accepter et ça décourage les propos qu'ils tiennent. Est-ce qu'ils sont prêts à le faire ? Ce serait très salubre, y compris pour eux-mêmes. Car ils seront toujours à la merci d'un déballeage ».

- Etes-vous agacé par la stigmatisation du vélo ?

« Je sais très bien que certains sports comme le football ont été fortement concernés, notamment par l'EPO dans les années 90. J'ai vu les meilleurs médecins des milieux cyclistes être sollicités par les clubs de la liga espagnole et du calcio italien. Maintenant, il faut que le vélo, qui est concerné par des affaires presque quotidiennement, se donne aussi tous les moyens de lutter contre le dopage ».

- Etes-vous plutôt optimiste ou pessimiste ?

« Pour moi, l'affaire Cofidis est plus de l'ordre des pratiques de 98. Des comportements ont perdu traduisant une inconscience de certains coureurs. Mais je pense qu'il s'agit surtout d'une affaire de dépendance. Je reste optimiste, parce que j'ai l'impression que la lutte est plus efficace qu'il y a sept-huit ans, mis à part ces fameux AUT (*). Ça, c'est la plaie. Je pense aussi que le dopage est de plus en plus sophistiqué et va concerner essentiellement les très très riches ».

Recueilli par
Benoit Siohan

(*) Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques.

un certain nombre de garanties. Le droit d'appel en fait partie. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas multiplier les juridictions. J'ai lu qu'en football la nouvelle version du Conseil national de l'éthique prendrait des décisions non susceptibles d'appel, ce qui est une aberration. Je crains qu'il ne fonctionne qu'à l'émotion et à la morale ».

- Les dispositions légales sur la diffamation en matière de presse ne sont-elles pas un autre frein à la lutte contre le dopage ?

« C'est difficile... Ça pourrait être vrai dans beaucoup de dossiers. La loi sur la presse a la difficile fonction de réguler deux intérêts contradictoires : le droit d'une personne de ne pas se laisser salir et la liberté de chacun, et notamment des journalistes, de pouvoir investiguer. Il faudrait que la bonne foi des journalistes (*) soit plus facilement admise ».

- Recueilli par B. S.

(*) Une disposition qui permet de relaxer le journaliste au motif de sa bonne foi, notamment dans la relation de propos accusatoires, alors même que les faits allégués se révèlent faux ou invérifiables.

DEMAIN.

REDOU : « POUR MOI, C'ÉTAIT FACILE DE REFUSER » ET MAINTENANT ?